

ACCORD-CADRE 2022-2025

Entre

L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990 et régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'Environnement, dont le siège social est situé 20 avenue de Grésillé, BP 90406, 49004 ANGERS Cedex, représentée par Monsieur Arnaud LEROY, Président-Directeur général,

ci-après dénommée « **l'ADEME** », d'autre part.

et

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ établissement public à caractère administratif, créé par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 dont le siège est 12 cours Lumière 94300 VINCENNES, représenté par Pierre DUBREUIL, Directeur général,

ci-après dénommée « **l'OFB** », d'autre part.

Préambule

L'ADEME, créée en 1991, est un des opérateurs de l'Etat, et elle est placée sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle intervient dans la connaissance, la mobilisation, le conseil et l'aide à la réalisation notamment dans les domaines (a) de la lutte contre le changement climatique (adaptation et atténuation), de l'énergie (sobriété, performance et développement des énergies renouvelables), de la préservation de la qualité de l'air, (d) de la lutte contre le bruit, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, de la gestion des sites et sols pollués, de la préservation des sols, de la consommation et de la production durables, des villes et des territoires durables, et de la mobilité et du transport durables. Outre son siège, elle rassemble 17 directions régionales et 3 représentations territoriales en France métropolitaine et ultramarine.

Dans le cadre de la loi la LTECV¹ de 2015, elle est un opérateur majeur de la feuille de route économie circulaire de 2018 et de la PPE² publiée en 2020 dans le domaine des énergies renouvelables. Elle contribue à la stratégie française Bio économie, publiée en 2017 et à la SNMB³ publiée en 2018, découlant aussi de la LTECV. Elle met en œuvre le fonds chaleur, le fonds déchets, le fonds friche et le fond air-mobilité, et elle est un opérateur du PIA⁴.

L'action de l'ADEME s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la France suite à l'accord de Paris à la COP21 de lutter contre le changement climatique et dans la SNBC⁵, publiée en 2020 et fixant la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle contribue au PNACC⁶ révisé en 2018.

La loi ALUR⁷ de 2014 conforte l'objectif de lutter contre l'étalement urbain, de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et de « renouveler la ville sur la ville ». L'ADEME contribue à cet objectif et souhaite renforcer son action sur le renouvellement urbain et la reconversion des friches urbaines potentiellement polluées qui présentent souvent des opportunités foncières pertinentes à proximité immédiate ou en « dents creuses » des quartiers. L'ADEME a, pour le compte de l'Etat, une mission de mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant. Elle contribue aussi à la mise en œuvre du Plan Biodiversité, notamment avec son action portant sur l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette et le renforcement de l'intégration de la nature en ville.

L'OFB, créé au 1er janvier 2020, est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est responsable de 5 missions complémentaires : (a) la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; (b) la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; (c) l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; (d) la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels et (e) l'appui aux acteurs et la mobilisation citoyenne. Outre son siège, il rassemble des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les Outre-mer ; il gère 9 parcs naturels marins, le sanctuaire de mammifères marins Agoa et 26 réserves naturelles.

¹ Loi de transition énergétique pour la croissance verte

² Programmation pluriannuelle de l'énergie pour 2019-2028

³ Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse

⁴ Programme des investissements d'avenir

⁵ Stratégie nationale bas carbone

⁶ Plan national d'adaptation au changement climatique

⁷ Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Le premier contrat d'objectifs de l'OFB a été signé le 18 janvier 2022. Il y est notamment précisé que l'établissement doit concourir à la transition écologique (1^{er} orientation stratégique), ce qui l'amène non seulement à concourir aux politiques de l'eau et aux politiques de protection, conservation, gestion et restauration de la biodiversité, mais aussi à concourir à la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques publiques (notamment agriculture, aménagement du territoire, énergie, mais aussi forêt, mer, santé etc.) ainsi que les enjeux sanitaires de la faune sauvage. L'OFB a largement contribué à l'élaboration (et contribuera à la mise en œuvre) de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ainsi qu'à celle de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB, encore en cours d'élaboration). Il intervient également pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les différentes stratégies, politiques publiques et plans d'action, sectoriels ou thématiques, en priorisant ses efforts sur les thématiques de l'agroécologie, de la lutte contre l'artificialisation (dont la mise en œuvre du triptyque « éviter, réduire, compenser ») et de la transition énergétique.

L'OFB s'attache à faire comprendre et respecter la réglementation, avec environ les deux tiers de ses agents qui exercent à titre principal des missions de police. Il développe la connaissance avec des équipes de recherche qui mènent en propre des travaux sur les espèces et les milieux, ainsi qu'à travers des partenariats et du soutien financier auprès d'autres acteurs de la recherche. Il coordonne les systèmes d'information fédérateurs (biodiversité, eau, milieux marins), produit des données de surveillance et en collecte d'autres auprès de nombreux partenaires, assure la diffusion des données et anime des observatoires nationaux, dont l'observatoire national de la biodiversité. Il produit des expertises en appui aux politiques publiques et basées sur les données, par exemple dans le cadre de la préparation de divers rapportages européens.

Il cherche également à s'adresser aux citoyens, à travers par exemple ses observatoires mais aussi à travers ses activités de mobilisation citoyenne ou son programme d'aires éducatives. Il s'adresse à une large palette d'acteurs (collectivités, entreprises, usagers, associations...) pour les informer, les former, les mobiliser et mettre à leur disposition des données, une expertise, des solutions, un appui technique et financier. Il anime ainsi l'initiative « engagés pour la nature » qui se décline auprès des entreprises (programme « EEN »), des collectivités infra-départementales (programme « TEN »), ainsi que des partenaires (acteurs engagés pour porter une action collective en faveur de la biodiversité, programme « PEN »). Le partenariat avec les Régions se traduit notamment par la mise en place progressive des Agences régionales de la biodiversité.

L'OFB est responsable de la gestion de nombreuses aires protégées (la totalité des parcs naturels marins, une partie des sites Natura 2000 en mer, un nombre significatif de réserves). La gestion de ces espaces répond de manière adaptée aux objectifs qui leur sont propres, et les actions qui y sont menées servent tout à la fois de vitrine et de démonstration pour le reste du territoire.

Au-delà des aires protégées dont il assure la gestion, l'OFB assure une présence soutenue dans l'ensemble du territoire national, puisque la majorité de ses agents est répartie dans les entités territoriales, en métropole et en outre-mer. Enfin, l'OFB s'appuie, pour atteindre l'ensemble de ses objectifs, sur un vaste réseau de partenaires avec qui il coopère; qu'il soutient et mobilise.

Une collaboration déjà engagée

Des collaborations ont été engagées entre l'ADEME et l'OFB sur plusieurs domaines :

Sols

L'OFB et l'ADEME participent au RNEST Sol⁸ pour coordonner et animer la recherche et l'innovation sur les sols et pour traduire les résultats de la recherche en recommandations publiques ou pour la communication. Les deux agences sont également membres du GIS Sol et cofinancent le RMQS⁹ ainsi que l'étude SOL - Vers un référentiel d'indicateurs de qualités des sols pour l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques. Elles ont également soutenu l'organisation d'un séminaire en 2021 sur les sols et les sciences participatives. Elles coopèrent dans le cadre d'ITTECOP¹⁰ sur l'impact des infrastructures linéaires sur la biodiversité. L'ADEME participe au comité de suivi des projets lauréats de l'appel à projets de recherche de l'OFB « Biodiversité des sols et Agroécologie » et au comité de pilotage de l'étude « Diagnostic de la qualité des sols pour les gestionnaires des sols agricoles et forestiers ». L'ADEME a participé à la journée d'échanges techniques intitulée « désartificialisation, le génie écologique au service des sols » organisée par l'OFB en novembre 2020. L'OFB a participé à l'organisation du séminaire ADEME relatif aux méthodologies d'évaluation des services et des fonctions rendus par les sols, qui s'est tenu en 2019. L'OFB a participé et aux travaux relatifs à l'AMI Objectif ZAN de l'ADEME lancé en juillet 2021. Des moments d'échanges ont par ailleurs eu lieu pour préparer leurs contributions respectives dans le cadre de la consultation publique sur la stratégie européenne sur les sols ou de l'examen de la loi « Climat et Résilience ».

Énergies renouvelables et biodiversité

En 2019, des premiers travaux ont été initiés entre l'OFB et l'ADEME (participation au comité technique de l'étude ADEME sur « l'état de l'art des impacts des énergies renouvelables sur la biodiversité, les sols et les paysages, et des moyens d'évaluation de ces impacts » ; interview ADEME pour la revue « Espaces naturels »). En 2020, un besoin fort d'approfondir les échanges sur le sujet « énergies renouvelables et biodiversité » et de planifier des collaborations sur ce sujet a été partagé entre les deux agences. Un réseau réunissant des agents de l'ADEME et de l'OFB a été créé et un premier atelier a été organisé en juin 2020. Deux feuilles de route définissant les travaux à réaliser sur éolien/biodiversité et photovoltaïque/biodiversité ont été écrites. En 2021, de nombreuses actions communes ont été engagées (interventions communes aux séminaires du réseau SolEoBio, avis OFB sur l'étude de prospective ADEME transition(s) 2050, co-financement et suivi de l'étude MAPE, appui OFB sur l'appel à projet recherche de l'ADEME, corédaction d'une note d'enjeu relative à la mesure 5 du plan national solaire, etc.). Des échanges réguliers ont été mis en place et se poursuivent en 2022, afin de suivre les actions développées par chaque établissement, de partager certains besoins et de développer des projets en commun.

Climat, Adaptation et Solutions fondées sur la nature (SfN)

L'ADEME est un bénéficiaire associé du projet LIFE ARTISAN¹¹, piloté par l'OFB et financé par la Commission européenne (2020-2027). Ce projet contribue à la mise en œuvre du PNACC2 et de la Stratégie Nationale Biodiversité en développant les Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique des territoires et filières économiques. L'ADEME participe à toutes les instances de gouvernance du Projet et pilote en particulier 10 des 40 actions. Elle contribue notamment à l'intégration des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation dans la planification territoriale et urbaine, au développement de stratégies

⁸ Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les sols

⁹ Réseau de Mesure de la Qualité des Sols

¹⁰ ITTECOP (Infrastructures de transports, territoires, écosystèmes et paysages) est un programme incitatif de recherche conduit par le ministère de la transition écologique (MTE)

¹¹ <https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

d'adaptation via les SfN dans 4 filières prioritaires (bâtiment, agroalimentaire, forêt et tourisme), à la conception d'outils et de méthodes pour les collectivités et les entreprises, à l'analyse des freins et leviers économiques des solutions expérimentées.

Entreprises

L'ADEME participe au COPIL de l'opération « Entreprises engagés pour la nature » de l'OFB, notamment au titre de l'AAP IA i-nov « Eau et biodiversité ». Elle participe aussi aux travaux de l'OFB visant à développer des modèles d'affaires favorables à la biodiversité dans les outre-mer, et notamment au jury de l'appel à projets BiodivEco. La première édition de cet appel à projets s'est tenue en 2021 pour la zone géographique Atlantique.

PIA

Dans le cadre du PIA¹² et plus particulièrement l'appel à projets « Concours d'innovation i-Nov » opéré par Bpifrance et l'ADEME, l'OFB accompagne l'ADEME dans l'instruction des dossiers et assure le suivi technique des projets sélectionnés. Aussi, l'OFB a participé à la préparation, l'instruction et au suivi des projets de l'AAP Reconquête pour la biodiversité, en 2017-2018, ainsi qu'aux vagues de sélection d'entreprises innovantes dans le domaine de l'eau et de la biodiversité (I-PME « Eau » et « Biodiversité »).

L'OFB a par ailleurs participé au comité d'orientation de l'APR PACT^{2e} (Planifier et Aménager, face au Changement climatique, la Transition des Territoires) pour les vagues 2021 et 2022.

Prospective

L'ADEME a lancé en 2019 un exercice prospectif « Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat », dont les objectifs principaux étaient de proposer plusieurs scénarios à 2050 pour atteindre la neutralité carbone et leurs diverses implications (socio-économiques, environnementales...) et éclairer sur les décisions à court terme. Dans ce cadre, l'OFB a été sollicité et a apporté un éclairage. L'avis de l'OFB a permis de rappeler les exigences de respect de la biodiversité, d'identifier certaines limites à l'exercice ADEME et de proposer des recommandations d'ordre général et méthodologique pour intégrer la biodiversité parmi les enjeux à prendre en compte lors de prochaines études prospectives. Ceci a été illustré et complété par une analyse précise de deux secteurs d'activité : (i) aménagement urbain et infrastructures de transport et (ii) énergies renouvelables.

L'ADEME a participé à un exercice de prospective de l'OFB mené par AgroParisTech au premier trimestre 2020 et intitulé « Comment mobiliser les futurs au service de la biodiversité ? », destiné à alimenter les débats sur l'avenir de la biodiversité et l'avenir de sa prise en charge et qui a également nourri l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (encore en cours).

Evaluation de l'action publique

L'ADEME et l'OFB conduisent chacun des études de type évaluation de politiques publiques sur leurs propres interventions ou sur des actions de l'Etat à la demande de ce dernier (l'OFB a réalisé deux évaluations de stratégies nationales à la demande du MTE, la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées).

Polluants

L'OFB a participé au séminaire de lancement du programme de recherches IMPACTS¹³ de l'ADEME en 2019, notamment pour préparer la 2ème édition de l'appel à projets de recherche.

¹² Programme d'investissement d'avenir

¹³ Impacts des interactions entre polluants sur l'Homme et son Environnement

L'ADEME et l'OFB contribuent par ailleurs conjointement à l'action "Métrologie de microplastiques" du plan national Micropolluants animé par le Ministère de la transition écologique.

Haies, bocages et forêts

L'ADEME et l'OFB participent au soutien financier du label Haie garantissant la gestion durable du bocage et participent également à la Plateforme Biodiversité pour la Forêt (PBF), instance nationale co-pilotée par le MTES et le MAA, et animée par le GIP ECOFOR et FNE, qui veille à la bonne intégration des enjeux de biodiversité dans la politique forestière. L'OFB a participé également à la relecture de la brochure ADEME « Récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières ».

« Mon projet pour la planète »

L'appel à projets d'initiative citoyenne « Mon projet pour la planète », lancé sous l'impulsion du MTE en 2018, a connu un vif succès (dépôt de 1200 dossiers) et a permis une hybridation des expertises et des financements de l'ADEME et de l'OFB à toutes les étapes (rédaction du règlement, relations presse et réseaux sociaux, expertise des dossiers, sélection des lauréats, cérémonie de remise des prix...).

Article 1 – Objet et objectif de l'accord-cadre

Le présent accord cadre de partenariat a pour objet de définir les relations générales entre les deux établissements, de formaliser les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce partenariat et de fixer les grandes priorités de collaboration, dans l'objectif d'accompagner ensemble la transition écologique de la France, conformément à leurs missions et statuts respectifs.

La complémentarité des missions et des compétences de l'ADEME et de l'OFB doit permettre de renforcer l'efficacité de l'activité de chacune des agences grâce à ce partenariat.

Le partenariat devra permettre de consolider les premiers partenariats déjà engagés¹⁴, d'assurer une bonne coordination et complémentarité de nos interventions, travaux ou financements, de mutualiser et enrichir nos programmes, ou construire ensemble, si besoin, nos actions et expertises et de les valoriser, ceci pouvant par exemple s'illustrer dans l'élaboration de réponses concertées sur certains sujets tel que la bonne compatibilité des énergies renouvelables avec la protection de la biodiversité. De même, chaque agence pourra participer aux comités de sélection d'appels à projets pilotés par l'autre ou co-financer des appels communs incluant les priorités de recherche des deux établissements. Ces appels porteront sur les sujets identifiés comme relevant de chantiers communs.

Les deux agences coopèrent pour apporter des analyses, des avis, des conseils, des outils, des démarches et des méthodes, des formations aux décideurs, aux acteurs socio-économiques, aux collectivités, aux associations, au grand public – et contribuer ainsi à la mobilisation de la société en faveur d'une transition écologique qui prenne en compte de façon intégrée l'ensemble des enjeux environnementaux, en cherchant au travers de ce partenariat à favoriser les approches systémiques et le décroissement. Elles partagent leurs réflexions sur les cibles prioritaires et les actions à mener en matière de développement des compétences.

¹⁴ Sur la préservation des sols agricoles, la limitation de l'artificialisation des sols, la gestion durable des forêts préservant la qualité des écosystèmes, la promotion des actions d'atténuation du changement climatique favorisant la protection de la biodiversité, les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, la limitation des déchets et polluants dans les milieux terrestres, aquatiques et marins, notamment.

L'ADEME et l'OFB contribuent au débat public et à l'information de tous, en développant des animations, des temps d'échanges, de communication, des participations coordonnées dans les salons ou manifestations diverses, pouvant bénéficier aux réseaux des deux agences ainsi que des actions de sensibilisation du grand public.

Cet accord cadre se décline en plans d'actions qui fixent, pour une durée déterminée, les chantiers communs. L'annexe fixe un premier programme de travail prévisionnel.

Sont identifiés les sujets suivants :

- **les énergies renouvelables et la biodiversité**, pour assurer la compatibilité entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité, de la conception à la mise en œuvre, en passant par la planification, la définition et l'instruction des projets ;
- **l'affichage environnemental et les mesures d'empreinte environnementale** : intégrer les enjeux de biodiversité dans les travaux portant sur l'affichage environnemental de l'alimentation, et plus généralement, dans les travaux portant sur les mesures d'empreinte environnementale dans les filières économiques ;
- **les sols, l'agriculture et la forêt** : conforter la surveillance des sols, mieux intégrer la protection de la biodiversité (y compris la santé des sols) en agriculture et dans la gestion forestière ;
- **le Zéro Artificialisation Nette et l'urbanisme**, dans l'intention de replacer la biodiversité, le climat et les sols au cœur des politiques et des projets d'aménagement. Le croisement des objectifs « zéro artificialisation nette » et « zéro perte nette de biodiversité » constitue pour cela une opportunité sans précédent pour accompagner les collectivités et les entreprises dans un changement de modèle d'aménagement vers plus de sobriété et de résilience ;
- **le climat (adaptation et atténuation), la biodiversité et les solutions fondées sur la nature** pour poursuivre la collaboration sur le Projet Life ARTISAN sur les SafN et développer de nouvelles actions hors ARTISAN (rubrique biodiversité du CRACC, Sfn et atténuation du changement climatique, etc.) ;
- **les micro-plastiques dans les sols et les eaux** pour mutualiser les champs d'intervention historiques des deux agences sur les pollutions (sols pour l'ADEME, milieux aquatiques pour l'OFB) afin de prendre en compte la dimension multi-milieux de la contamination de l'environnement par les micro-plastiques
- **les démarches auprès des territoires et des collectivités territoriales, dont les Outre-mer**, afin de contribuer à accompagner de manière intégrée, cohérente et lisible le mouvement des collectivités en matière de transition écologique ;
- **les démarches auprès des entreprises** afin d'améliorer la complémentarité des accompagnements techniques et financiers que proposent les deux établissements dans trois directions : améliorer la réduction de l'impact biodiversité des entreprises et des filières les plus impactantes, soutenir les modèles d'affaires favorables à la biodiversité, renforcer l'appui à l'innovation et aux investissements d'avenir ;
- **la prospective**, pour permettre aux deux agences de collaborer, dès l'amont, aux prospectives de visions des futurs possibles engagées par chaque établissement, tant au niveau national qu'au niveau territorial ;

- **la mobilisation citoyenne et la sensibilisation du grand public** afin de renforcer la cohérence des actions et des messages tout en assurant une bonne lisibilité des deux établissements dans leur domaine de compétences

Des conventions spécifiques établies ultérieurement pourront préciser les moyens mis en œuvre d'actions particulières par chacune des parties concernées ainsi que la gouvernance, le budget et les financements de ces actions. Par ailleurs, les modalités spécifiques de confidentialité, publication, propriété et exploitation des résultats communs de ces actions pourront être prévues dans ces conventions, faute de quoi les dispositions de l'art. 4 sont applicables.

Article 2 - Suivi et pilotage de l'accord-cadre

Un comité de pilotage assurera le suivi du présent accord-cadre. Il aura également pour missions de faire des points d'avancements, de valider le bilan des actions engagées et de définir dans les grandes lignes les natures et les domaines de coopération (nouveaux, à abandonner, à poursuivre). Les membres du comité de pilotage veilleront à mettre en place toutes les conditions pour que les collaborations soient effectives et facilitées, au sein de leur organisme. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré à tour de rôle par l'ADEME et l'OFB.

Il se réunira à minima une fois par an.

Le comité de pilotage sera composé comme suit :

- pour l'OFB : les représentants des directions DGD « mobilisation de la société » : « appui aux stratégies pour la biodiversité », « acteurs et citoyens » ; DGD « police, connaissance, expertise » : « surveillance, évaluation et données », « recherche et appui scientifique » ; DGD « ressources » : « stratégie d'intervention financière » ; et DGA « territoires » : « outre-mer » + représentant d'une direction régionale ;
- pour l'ADEME : les représentants de la Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes (DEEP), la Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR), la Direction Exécutive des Territoires (DET).

Les référents pour la mise en œuvre et le suivi de cet accord-cadre seront :

- pour l'OFB, Direction générale déléguée « mobilisation de la société », Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité ;
- pour l'ADEME, Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes

Chaque action de coopération sera animée par un duo ADEME-OFB. Chaque duo se réunira autant que de besoin, pour assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des actions communes.

Article 3 - Durée de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Il pourra être mis fin avant son échéance par l'une ou l'autre des parties signataires avec un préavis de 3 mois.

Six mois avant l'échéance du présent accord-cadre, les parties signataires étudieront ensemble les conditions de son éventuelle reconduction.

Article 4 – Propriété intellectuelle

Chaque partie reste propriétaire des informations qu'elle fournit dans le cadre de l'application du présent accord-cadre.

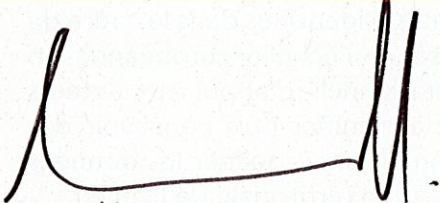
S'agissant des résultats ou produits élaborés en commun, chaque partie pourra en disposer pour ses productions propres après information préalable de l'autre partie. Toute utilisation partielle ou totale des études et publications communes devra mentionner le nom des organismes producteurs.

Article 5 – Litiges et contentieux

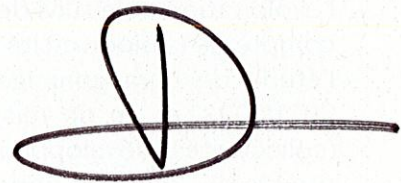
L'ADEME et l'OFB s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent accord-cadre.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent conformément aux règles de droit commun.

Fait à Paris, le 17 février 2022



Arnaud Leroy
Président-Directeur général



Pierre Dubreuil
Directeur général

Annexe : programme de travail prévisionnel déclinant l'accord cadre pour la période 2022-2023

SIX CHANTIERS THÉMATIQUES

1. Energies renouvelables et biodiversité

L'intention générale est ici d'assurer la compatibilité entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité, de la conception à la mise en œuvre, en passant par la planification, la définition et l'instruction des projets.

- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route ADEME/OFB et la décliner, au besoin, en plans d'actions opérationnels en appui aux politiques publiques (ex : mesure 5 du plan de développement du photovoltaïque). Poursuivre les échanges réguliers entre les référents techniques des différents organismes, notamment à travers la participation au réseau SolEoBio.
- En complément des actions, études et projets d'ores et déjà en cours, l'ADEME et l'OFB développeront des projets communs i) d'acquisition de connaissances scientifiques des interactions entre la biodiversité d'une part, et l'éolien (terrestre ou marin) ou le solaire photovoltaïque au sol ou flottant d'autre part, pour mieux évaluer les risques d'impacts des projets, proposer des solutions de remédiation aux porteurs de projets, et mieux conseiller l'Etat et les collectivités locales dans la définition des politiques publiques, dans le déploiement territorial de ces filières et dans la conception, l'instruction, l'exploitation et le suivi des projets ; ii) de mise en place de leviers facilitant la prise en compte de la biodiversité dans ces filières, et qui auront été identifiés dans le cadre de l'étude de parangonnage pilotée par l'OFB et réalisée à l'échelle européenne en 2021/2022, et iii) de mise à disposition d'outils opérationnels d'appui aux acteurs (collectivités, développeurs, services de l'Etat) visant à planifier puis concevoir des projets de "moindre impact". Une étude visera notamment à consolider les données sur l'avifaune pour leur prise en compte dans la planification territoriale de l'éolien.
- Réaliser en parallèle un travail de même nature sur la conciliation du développement des bioénergies (ex: bois-énergie, méthanisation) et la préservation de la biodiversité.
- Renforcer l'animation conjointe de la communauté et capitaliser les retours d'expériences. Cette animation pourra être structurée par la mise en place d'un centre de ressources multi-partenarial « EnR et biodiversité » visant à la fois à capitaliser les retours d'expériences, diffuser l'information, organiser des formations et développer une animation sur ce thème. Une étude de préfiguration du centre de ressources sera réalisée en 2022.

Livrables principaux :

2022 :

- Rapport d'étude de parangonnage sur les leviers de prises en compte de la biodiversité dans les filières EnR
- Publication d'une synthèse sur les incidences du photovoltaïque sur la biodiversité et organisation d'un séminaire « Photovoltaïque et Biodiversité » en lien avec la mesure 5 du plan de développement du photovoltaïque
- Publication d'une synthèse sur les incidences du développement des bioénergies sur la biodiversité

- Organisation de deux séminaires du réseau « SolEoBio » et de webinaires en lien avec l'actualité sur chaque filière d'EnR
- Développement d'une offre de formation auprès des développeurs, des services de l'Etat, des collectivités, etc., relative aux modalités de conciliation du développement des EnR avec l'objectif de préservation de la biodiversité

2023 :

- Rapport d'étude de préfiguration du centre de ressources « EnR et Biodiversité »
- Lancement du centre de ressources « EnR et Biodiversité »
- Publication d'un guide des bonnes pratiques relatif aux modalités d'installation de clôtures des parcs solaires photovoltaïques au sol permettant le passage de la faune
- Publication d'un guide d'écoconception des parcs photovoltaïques

Pilotes : Thomas Eglin (ADEME/DBER/SRER) et Véronique de Billy (OFB/DGD-MS/DASB).

2. Affichage environnemental de l'alimentation, mesures d'empreinte environnementale

L'intention générale est ici d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les travaux portant sur l'affichage environnemental d'abord dans le domaine alimentaire, et plus généralement, dans les travaux portant sur les mesures d'empreinte environnementale dans les filières économiques.

- Améliorer la prise en compte de la biodiversité (par le développement d'indicateurs biodiversité ou l'analyse des labels et certifications existants) pour l'évaluation environnementale, l'écoconception et l'affichage des produits alimentaires. Contribuer par exemple à l'amélioration des ACV et d'Agribalyse¹⁵ sur les enjeux « biodiversité ».
- Développer une réflexion sur l'affichage de l'empreinte environnementale carbone étendue aux enjeux de biodiversité (un programme ACT étendu à la biodiversité ?).
- Il a été acté une participation de l'OFB au GIS Revalim, en tant que membre agréé. Le GIS est l'instance de développement et de coordination de la base de données ACV Agribalyse. L'OFB contribuera à la dynamique globale des travaux d'évaluation environnementale, et en particulier sur les indicateurs biodiversité, dans une dynamique collective avec l'INRAE et les Instituts techniques. Ces travaux alimenteront les réflexions sur l'affichage environnemental également.

Pilotes : Vincent Colomb (ADEME) et Pierre Chatelon (OFB/DGD-MS/DASB, point d'entrée)

3. Sols, agriculture et forêt

L'intention générale est ici de conforter la surveillance des sols, de mieux intégrer la protection de la biodiversité (y compris la santé des sols) en agriculture et dans la gestion forestière.

- Poursuivre nos collaborations au sein de RNEST Sol et du GIS Sol, notamment en termes de financement des programmes du GIS Sol et de développement de méthodes de mesure de la biodiversité des sols adaptées au suivi de la qualité des sols.

¹⁵ <https://ecolab.ademe.fr/agribalyse>

- Renforcer les échanges et la collaboration sur la normalisation des méthodes d'évaluation de la qualité biologique et des fonctions des sols et sur les études d'ADN environnemental dans différents types de sols dans le cadre du RMQS-Biodiversité.
- Assurer un partage d'information sur les projets financés dans les programmes de recherche respectifs tels le programme « Biodiversité des sols et agroécologie » de l'OFB et le programme GRAINE de l'ADEME.
- Conduire des réflexions communes sur la construction et le financement d'une plateforme collaborative sur les sols, et sur les questions d'éducation et de communication sur la biodiversité des sols et les services écosystémiques rendus par les sols (y compris atténuation et adaptation au changement climatique).
- Collaborer sur la gestion forestière, la gestion du bocage et l'agroforesterie, en vue de mieux concilier l'atténuation et l'adaptation au changement climatique des territoires et des filières économiques avec la préservation des sols et de la biodiversité. Identifier et promouvoir ensemble des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité, à la préservation des sols, à l'adaptation au changement climatique et au stockage de carbone dans les écosystèmes forestiers (ex. : restauration des écosystèmes dégradés, trame verte et bleue, protection des sols forestiers, zones de protection). Cette action pourrait s'inscrire dans la continuité des travaux menés par la Plateforme Forêt et Biodiversité et des travaux menés dans le cadre du Projet Life ARTISAN.
- Concevoir et expérimenter les paiements pour services environnementaux en agriculture et dans le domaine forestier. Chantier à concevoir en regardant les expérimentations territoriales soutenues par les agences de l'eau au titre de la protection de l'eau, de la biodiversité, adaptation au changement climatique ou encore le déploiement du Label Bas Carbone porté par le MTE.

Livrables principaux :

- Rapports d'avancements et valorisations effectuées dans le cadre du RMQS-Biodiversité
- Plateforme collaborative sol :
 - o 2022 - Rapport de préfiguration
 - o 2023 - Lancement d'une plateforme collaborative (création de novo ou par ajout de fonctionnalités sur un ou des sites des membres actifs de la communauté sol)
- Livrables de l'étude IndicaSol « Vers un référentiel d'indicateurs de qualités des sols pour l'évaluation et la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques »

Pilotes : Antoine Piérart (ADEME/DBER/SFAB) et Pierre Chatelon (OFB/DGD-MS/DASB, point d'entrée)

4. ZAN (urbanisme et artificialisation)

L'ADEME et l'OFB partagent la conviction selon laquelle il faut replacer la biodiversité, le climat et les sols au cœur des politiques et des projets d'aménagement. Le croisement des objectifs « zéro artificialisation nette » et « zéro perte nette de biodiversité » constitue pour cela une opportunité sans précédent. Leur défi commun : accompagner les collectivités et les entreprises, via des appels à manifestation d'intérêt, des programmes de recherche et des outils méthodologiques, dans un changement de modèle d'aménagement vers plus de sobriété et de résilience.

Les deux établissements travaillent notamment, en lien avec de nombreux partenaires, à améliorer la connaissance des impacts des aménagements, à promouvoir l'intégration de la qualité des sols et de la biodiversité dans la planification territoriale, à favoriser la nature en ville et des opérations de renaturation ainsi qu'à encourager l'application de la séquence éviter-

réduire-compenser à la mise en œuvre territorialisée de l'objectif ZAN. Dans ce contexte, ce premier plan d'actions 2022-2023 poursuit deux grands objectifs :

- **Promouvoir une vision des sols comme milieu multifonctionnel et pas seulement comme support de l'aménagement**

Il s'agit tout d'abord de partager les initiatives conduites ou soutenues par l'ADEME et l'OFB autour de l'articulation entre sols vivants, biodiversité et ZAN (programmes de recherche, ateliers et séminaires nationaux, publications, ...). Une réunion dédiée est organisée annuellement pour échanger sur le programme d'actions interne au réseau thématique « artificialisation » de l'OFB et celui de l'ADEME dans le double intérêt de favoriser la communication autour de ces initiatives et de valoriser leur complémentarité.

Il s'agit aussi de veiller à coordonner nos travaux d'observation, pour assurer la cohérence entre l'observatoire de l'artificialisation des sols créé à l'échelle nationale et animé par le Cerema, l'observatoire national de la biodiversité, la cartographie des sols et de ses fonctions écologiques (GIS Sol), le déploiement d'observatoires locaux des friches et l'inventaire des sites à fort potentiel de gain écologique (interopérabilité des outils développés, recherche de synergies éventuelles, etc). L'OFB informe ainsi l'ADEME de l'avancement de la feuille de route « artificialisation » du groupe de travail « biodiversité et aménagement du territoire » de l'ONB et du déploiement de l'inventaire Pogéis.

Il s'agit en outre de soutenir conjointement les travaux de normalisation sur les services écosystémiques des sols menés par l'AFNOR et l'étude DEPE de l'INRAe sur les indicateurs de qualité des sols afin notamment de disposer d'un socle solide de définitions et de référentiels pour mieux intégrer les sols dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Des échanges pourront ainsi avoir lieu afin d'améliorer la prise en compte des sols dans la mise en œuvre de la séquence ERC.

Il s'agit, plus globalement, de poursuivre et renforcer notre collaboration afin qu'une attention particulière soit donnée à la préservation de la biodiversité et des sols, tant dans le cadre du groupe de travail national « sobriété foncière » animé par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, que lors des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

La thématique des friches pourra être explorée à travers l'organisation d'une journée technique prévue en septembre 2022 sur la multifonctionnalité des sols et sur l'enjeu que représentent les friches polluées pour l'aménagement du territoire, véritable opportunité pour recréer de la nature en ville. Cette journée technique a pour objectif d'élaborer et partager une synthèse des connaissances acquises dans le cadre des projets de R&D majoritairement co-financés par l'ADEME (environ 20 projets au total) et proposer de nouveaux outils/méthodes permettant de favoriser et aider à la prise en compte de la multifonctionnalité des sols au niveau stratégique et opérationnel.

- **Accompagner les acteurs, en particulier les collectivités et les entreprises, dans la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif ZAN**

L'ADEME poursuit la collaboration avec l'OFB initiée dans le cadre de l'AMI « Objectif ZAN » lancé en juillet 2021 à travers la participation au comité technique de l'expérimentation « objectif ZAN » qui va suivre sur 2022-2024 et à la communauté de travail ZAN regroupant les lauréats de l'AMI (collectivités), l'AMO nationale et son réseau de partenaires sur le ZAN. L'OFB, au travers des centres de ressources « génie écologique », « trame verte et bleue » et « ERC Biodiversité », porte quant à lui à la connaissance de l'ADEME des retours d'expériences, notamment en matière de désartificialisation ou de limitation de l'artificialisation dans la planification territoriale.

L'ADEME et l'OFB pourront organiser, à l'attention des collectivités et des entreprises, des événements conjoints sur le ZAN et les enjeux de préservation de la biodiversité ou s'inviter à des séminaires/webinaires que chacun d'eux organise ou coorganise, en lien avec d'autres partenaires comme la Mission Économie Biodiversité ou l'association Humanité & Biodiversité.

L'ADEME et l'OFB pourront par ailleurs s'appuyer notamment sur trois projets soutenus dans le cadre du programme ITTECOP (ZIZANIE qui étudie la construction et la faisabilité du ZAN, SEMEUR qui analyse la capacité des infrastructures linéaires de transport à végétaliser un territoire urbain et à répondre à une demande en services écosystémiques et TILT qui étudie comment les lisières d'infrastructures linéaires de transport peuvent être favorables à la biodiversité et à la qualité de vie urbaine).

En outre, des échanges pourront aussi avoir lieu entre 2022 et 2023 sur des thématiques en lien avec la préservation et la restauration des trames écologiques qui concernent aussi le champ de l'urbanisme : trame noire/non perturbation des cycles des arbres en ville, intégration de la biodiversité dans le bâti et les constructions neuves, impact des voies vertes sur la fragmentation des habitats, « nouvelles » trames comme la trame brune sur la biodiversité des sols ou la trame blanche sur la pollution sonore, etc.

- **Livrable :**

2022/2023 Participation/collaboration dans le cadre de l'expérimentation « objectif ZAN » (comité de sélection des lauréats de l'AMI, comité technique, contribution à la boîte à outils mis à disposition des collectivités lauréates, webinaires et ateliers mis en place pour l'animation des projets lauréats).

Pilotes : Anne Lefranc (ADEME/DAAT/PoleAVT) pour le ZAN, Benjamin Roqueplan et Cécile Grand pour les friches (ADEME/DVTD/SFUSP) / Kathleen Monod (OFB/DGD-MS/DASB – point d'entrée)

5. Climat (adaptation et atténuation), biodiversité et solutions fondées sur la nature

L'intention générale est ici de poursuivre la collaboration sur le Projet Life ARTISAN sur les SafN et développer de nouvelles actions hors ARTISAN (rubrique biodiversité du CRACC, Sfn et atténuation du changement climatique, etc.).

Poursuivre notre collaboration dans le cadre du projet life artisan

- Contribuer à mieux faire comprendre les SafN et à vulgariser le concept
 - o Note de cadrage
 - o Mieux associer, dans nos instances respectives, climat et biodiversité
- Evaluer les opportunités d'amélioration du cadre normatif des SafN

Mise en œuvre des actions suivantes, en lien avec les axes prioritaires identifiés lors de l'étude menée en 2021 sur les référentiels en lien avec les SafN et les besoins des acteurs impliqués dans leur déploiement :

- o Veille au sujet des opportunités d'intégrer les travaux sur les SafN dans le cadre des Commissions AFNOR, et en particulier les commissions « Systèmes et outils de management environnemental à l'appui du Développement Durable et de la lutte contre le Changement Climatique » (AFNOR/E2C) et « Biodiversité » AFNOR/BIODIV, auxquelles contribuent respectivement l'ADEME et l'OFB ;

- Réponse aux consultations organisées par la Commission Européenne sur la Taxonomie Européenne : dont en particulier la consultation sur le projet du deuxième acte délégué (date prévisionnelle, mars-avril 2022) ;
 - Préciser dans les accords-cadres ADEME-UICN et OFB-UICN la contribution possible de l'ADEME et l'OFB à la plateforme SfN en cours de développement (2022) et à la mise à jour du standard SfN (2024).
- Structuration des filières de l'offre des SafN
 - Diffusion des résultats de l'étude de l'offre SafN auprès de ses acteurs, notamment dans le cadre du Forum ARTISAN, et appui à la mise en œuvre des recommandations de l'étude au travers du groupe thématique Acteurs économiques du Réseau ARTISAN (avec CDC-B et OFB).
 - Accompagnement de différentes filières (Agro-alimentaire, Forêt et filière bois, Bâtiment et cadre bâti, tourisme) :
 - production d'une brochure pédagogique en concertation avec des représentants de ces filières pour partager auprès des acteurs et des décideurs les enjeux de l'adaptation au changement climatique, présenter des exemples d'actions s'appuyant sur les capacités naturelles et les écosystèmes et des ressources mobilisables ;
 - promotion et valorisation des brochures.
- Accompagnement des acteurs économiques
 - Accompagnement des entreprises : production d'un guide d'aide à la décision à destination des entreprises, leur permettant d'améliorer leur capacité d'adaptation au changement climatique par des solutions fondées sur la nature.
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatique s'appuyant sur les SafN
 - mieux intégrer le climat dans TEN, et la biodiversité dans Territoires Engagés pour la Transition Ecologique,
 - articuler nos éléments de langage et nos actions OFB et ADEME auprès des tutelles, pour que les documents réglementaires (SDAGE, PCAET, etc.) puissent faire référence aux labels TEN, Territoires Engagés pour la Transition Ecologique et à la démarche TACCT, notamment dans les ateliers de la future Loi de Programmation Energie Climat
 - Evolution de la démarche TACCT et de son interface web pour faciliter la prise en compte des SafN dans la conception de stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Diffusion de pratiques exemplaires de SafN
 - Valorisation des six projets lauréats des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN en 2022 (remise des trophées le 15 mars lors du forum ARTISAN, diffusion des plaquettes et films sur les projets retenus)
 - Organisation de la deuxième édition des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN en 2024.
 - Valorisation de territoires particulièrement adaptés dans TEN
- Exemples de livrables

	2022		2023		2024		2025	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Amélioration du cadre normatif concernant les SafN		Consultation 2 ^e acte délégué taxonomie				Revision standard UICN et 1 ^{er} acte délégué taxonomie		
Accompagnement des acteurs de différentes filières (Agro-alimentaire, Forêt et filière bois, Bâtiment et cadre bâti, tourisme)								
Diffusion de pratiques exemplaires (Trophées)								

Démarrer une collaboration ofb/ademe sur les sfn pour répondre aux enjeux climatiques (atténuation et adaptation)

- Mieux associer, dans nos instances respectives, climat et biodiversité
- Créer une culture commune Climat/biodiversité entre les équipes de l'ensemble de l'OFB et de la Direction Adaptation Aménagement et Trajectoire bas carbone de l'ADEME (une journée d'échange ADEME / OFB à la suite du e learning Biodiv express et e-learning adaptation au changement climatique)
- Organiser un groupe de travail pour croiser les méthodes mises en œuvre pour cadrer les pratiques dans le cadre d'Entreprises Engagées pour la Nature et pour évaluer les stratégies d'adaptation au changement climatique dans le cadre du projet ACT ; préfigurer et coconstruire une transposition de la méthode d'évaluation ACT pour évaluer la stratégie biodiversité des entreprises.
- Collaborer ensemble sur le sujet de l'intégration de l'arbre et du végétal en ville. L'ADEME travaille actuellement sur la version 2 de l'outil ARBOClimat, qui est un outil de prospective et d'aide à la décision pour les projets de plantation d'arbres en milieu urbain. En parallèle, l'OFB et son partenaire Plante & Cité pilotent la marque « Végétal local », qui est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux. L'OFB travaille également sur les questions de R&D relatives à l'écosystème urbain (biodiversité, gestion des eaux pluviales, artificialisation, ...). L'objectif de cette action est de s'assurer que des échanges sur l'arbre en ville aient lieu. En point d'appui de cette collaboration : l'ADEME invitera l'OFB et Plante & Cité à la communauté « ARBOClimat » qui est destinée à coconstruire la version 2 de l'outil (qui sera en open source).
- Initier une réflexion commune OFB/Ademe (+ autres partenaires) pour monter en compétences sur le rôle des écosystèmes (pas que des agro-écosystèmes).
- Réflexion sur l'intérêt de lancement d'AAP conjoints sur les SfN pour le Climat (atténuation ou adaptation)

Pilotes : Robert Bellini (ADEME/DAAT/PoleADA) et Mathilde Loury (OFB/Direction des Acteurs et des Citoyens) pour ARTISAN.

Ariane Rozo (ADEME/DAAT/PoleAVT), Jérôme Millet (OFB/Direction de la recherche et de l'appui scientifique) et Stéphane Garnaud-Corbel (OFB/Direction de la recherche et de l'appui scientifique) pour ARBOClimat et Végétal Local.

6. Micro-plastiques dans les sols et les eaux

Cette coopération ADEME/OFB s'effectue dans l'intention de mutualiser les champs d'intervention historiques des deux agences sur les pollutions (sols pour l'ADEME, milieux aquatiques pour l'OFB) afin de prendre en compte la dimension multi-milieux de la contamination de l'environnement par les micro-plastiques.

Dans le cadre des objectifs des plans d'action « Zéro plastiques en mer en 2025 » et Micropolluants du MTE, mettre en œuvre au premier semestre 2022 un appel à projets recherche ou AMI commun OFB/ADEME sur la caractérisation des transferts de micro-plastiques entre sols et eaux continentales. Les projets seront sélectionnés par l'ADEME et l'OFB ainsi que par le groupe d'experts "Météorologie Micro-plastiques" animé par le MTE dans le cadre du Plan national micropolluants. L'objectif scientifique est de contribuer à une meilleure connaissance des sources terrestres diffuses (sols agricoles, urbains, industriels, naturels) de micro-plastiques transitant vers les cours d'eau, et à l'établissement d'un référentiel méthodologique pour la mesure des micro-plastiques continentaux en anticipation d'une plausible surveillance réglementaire. Les projets sont financés par l'ADEME et l'OFB selon leurs systèmes d'aides respectifs et suivis en commun.

Échéance : La durée des projets sera d'environ 36 mois à compter de la contractualisation prévue deuxième semestre 2022. Un rendu final pourra donc être attendu fin 2025.

Livrables : En plus des rapports finaux des projets et des bases de données compilées, une courte note de synthèse sera rédigée, évaluant l'atteinte des objectifs initiaux.

Pilotes : Isabelle Deportes (ADEME, Service de Coordination, d'Evaluation et de Valorisation, Angers) et Hélène Roussel (ADEME, Sites et sols pollués, Angers), Pierre-François Staub (OFB, DRAS, Anthropisation et écosystèmes terrestres)

QUATRE CHANTIERS TRANSVERSAUX

7. Démarches auprès des territoires et des collectivités locales, dont les Outre-mer.

Le partenariat entre l'Ademe et l'OFB vise à rapprocher nos approches auprès des collectivités territoriales afin de renforcer le côté intégré de l'offre de service aux collectivités. Celles-ci ont besoin de pouvoir comprendre les relations entre les différents volets de la transition écologique et les deux établissements gagneraient en lisibilité et en efficacité à pouvoir aborder cette cible conjointement.

Il existe par ailleurs un enjeu important de consolider notre connaissance de l'impact biodiversité des projets portés par les collectivités locales en matière de transition écologique (énergie, économie circulaire, mobilité, etc.) afin de pouvoir mieux les conseiller et orienter les financements vers les solutions compatibles avec la préservation de la biodiversité.

Enfin, les délégations territoriales de l'Ademe et les directions régionales de l'OFB sont en relation avec les collectivités locales et pourront travailler à des rapprochements et des échanges d'information afin de favoriser les synergies (participation au comité des partenaires de l'agence régionale de la biodiversité lorsqu'elle existe).

- Engager une collaboration en vue de rapprocher nos démarches territoriales respectives (Territoires engagés pour la Nature pour l'OFB et territoires engagés pour la transition écologique pour l'ADEME): réunions techniques sur les contenus des référentiels/guides, webinaires de présentation aux réseaux respectifs, invitations mutuelles à nos événements ; en 2023, mettre en place des améliorations et des points de convergence concrets dans les référentiels et sur nos démarches.
- Organiser la mise en relations entre nos directions régionales, avec par exemple, l'organisation de réunions communes des équipes selon des ordres du jours laissés la libre appréciation des directions régionales (exemple de ce qui se fait déjà via les groupes régionaux ARTISAN).

- Établir une feuille de route commune pour nos actions dans les Outre-mer, pour œuvrer ensemble (selon les contextes locaux) à une bonne articulation des offres de service de l'ADEME et de l'OFB vers les collectivités.
- Consulter l'OFB lors de l'élaboration de la stratégie Ademe et collectivités (2022) et réciproquement (2022 ou 2023).
- Inviter l'Ademe à contribuer aux Rencontres Biodiversité et Territoires (2023) et inviter l'OFB à participer aux événements organisés par l'Ademe à destination des collectivités (comme les rencontres des territoires engagés pour la transition écologique).
- Renforcer la cohérence de nos messages vers les élus et vers les collectivités, voire mener des actions conjointes de mobilisation à destination de ces cibles prioritaires (ex : guide à destination des nouveaux maires).

Pilotes : Nicolas Soudon (ADEME/DET) ; Audrey Coreau (OFB/DGD-MS/DAC) et Didier Labat (OFB/DR Nouvelle-Aquitaine)

8. Démarches auprès des entreprises

L'intention est ici d'améliorer la complémentarité des accompagnements techniques et financiers que proposent les deux établissements dans trois directions : améliorer la réduction de l'impact biodiversité des entreprises et des filières les plus impactantes, soutenir les modèles d'affaires favorables à la biodiversité d'autre part, renforcer l'appui à l'innovation et aux investissements d'avenir.

- Poursuivre la collaboration dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et notamment l'appel à projets « Concours d'innovation - I-Nov » opéré par Bpifrance et l'ADEME et pour lequel l'OFB apporte un appui technique à l'instruction et au suivi des projets sur les thèmes des écosystèmes, de la biodiversité et de l'eau. En complément, l'OFB et l'ADEME collaborent sur la rédaction de bilans associés à ces thématiques, mis à jour tous les 2 ans.
- Développer une connaissance croisée de nos « offres » respectives destinées aux entreprises et de nos partenaires associés afin d'identifier des projets communs et des passerelles, avec comme objectif de mieux se connaître et mieux se faire connaître. Cela pourra se traduire par des communications croisées et des premiers projets à mettre en synergie, que ce soit des programmes ou des événements, parmi ceux identifier : Entreprises engagées pour la nature (l'Ademe participe déjà au copil, d'autres synergies pourront être trouvées), les centres de ressources (tel que celui sur l'adaptation au changement climatique), la 4ème édition du Forum Biodiversité et économie, la 1ère édition du Grand Défi Ecologique 2022, le Volontariat territorial en entreprise (VTE) vert, les retours d'expériences sur des outils tels que le diag Eco-Flux, etc. Organisation de 3 réunions communes par an.
- Poursuivre la collaboration autour de BiodivEco et assurer la complémentarité des financements à destination des entreprises innovantes dans leurs modèles d'affaires (2022). Partager les méthodes de travail, les retours d'expériences. Réfléchir à la tenue d'appels à projets conjoints (2023)

Pilotes : Guillaume Crèze, Loïse HUREAU (ADEME/DETI) et Lôra Rouvière (OFB/DGD-MS/DAC), Estérelle Villemagne (OFB/DGD-MCE/DRAS, sur les PIA).

9. Prospective, évaluation de l'action publique et organisation de l'expertise

Il s'agit ici de permettre aux deux agences de collaborer, dès l'amont, aux prospectives de visions des futurs possibles engagées par chaque établissement, tant au niveau national qu'au niveau territorial.

- L'ADEME et l'OFB pourront conduire conjointement des démarches prospectives ou contribuer aux démarches menées par chaque établissement, afin de considérer de manière aussi intégrée que possible les enjeux portés par l'ADEME et ceux portés par l'OFB dans l'élaboration et la mise en discussion de visions des futurs possibles. La priorité sera donnée à la co-construction de démarches portant à parité ces enjeux et concernant des thématiques ciblées (filière d'activité ou problématique de société liée aux évolutions des modes vie, des comportements ou encore de l'action publique).
- En cohérence avec des exercices à l'échelle nationale, l'ADEME et l'OFB pourront apporter un appui ciblé à des démarches prospectives territoriales à caractère pilote ou démonstrateur.
- L'ADEME et l'OFB s'emploieront à diffuser les produits des démarches prospectives par la rédaction de publications ou l'organisation d'événements à destination de publics internes ou externes.
- L'ADEME et l'OFB s'emploieront à échanger sur leurs pratiques et partager des retours d'expériences sur la réalisation d'études évaluatives et la diffusion de la culture évaluative au sein de leur établissement. Selon les opportunités, ils pourront participer à des évaluations communes et, par ailleurs, promouvoir l'évaluation de l'action publique auprès d'autres acteurs du domaine de l'environnement.
- L'ADEME et l'OFB poursuivront leurs collaborations pour mieux définir et cartographier les méthodes d'expertise scientifique et les diffuser auprès des acteurs concernés, ainsi que sur leurs modalités de gestion des experts. L'ADEME et l'OFB collaboreront pour répondre collectivement à des demandes d'expertise en cohérence avec leurs compétences et celles des autres acteurs concernés.

Pilote Prospective : Emmanuel Combet (ADEME/DEPR) et Thomas Eglin (ADEME/DBER) et Isabelle Vial (OFB/DGD-MS/Dir. Appui aux stratégies pour la biodiversité/ Mission Evaluation de politiques publiques et prospective)

Pilote Expertise : Hervé Pernin (ADEME/DEPR/DRH) et Romuald Berrebi (OFB/direction de la recherche et de l'appui scientifique).

10. Mobilisation citoyenne

Les citoyens et plus généralement le grand public sont une cible de sensibilisation et de mobilisation importante pour les deux établissements. En effet, les actions à destination du grand public contribuent à installer le sujet dans la société et à enclencher des changements en profondeur des comportements individuels, des positionnements normatifs et sociaux de chacun, et donc, indirectement, des positionnements professionnels de chacun.

Les actions envisagées à moyen terme sont les suivantes :

- Formation : mener une réflexion conjointe pour accompagner le développement des compétences des journalistes en matière de transition écologique (formation initiale et continue)
 - o Projets côté OFB : montage d'un module ou d'une formation avec des écoles, expérience de soutien au BOOTCAMP climat biodiv (à refaire sous une autre forme peut-être)

- o expériences Côté ADEME, Participation aux <https://theshiftproject.org/article/les-entretiens-de-combloux-sur-lenergie-climat/>.
- Enseignement supérieur : identifier les actions à mener suite à la publication du rapport Jouzel – Abbadie et identifier les apports de connaissance (ADEME et OFB) à fournir aux établissements d'enseignement supérieur.
- Médias : réfléchir à un partenariat Presse/ Médias Jeunesse conjoint.
- Un dossier Biodiversité pourrait être co-rédigé et mis à disposition sur les sites web des deux établissements (dont le site web dédié à la jeunesse M ta Terre <https://www.mtaterre.fr/>)
- Le soutien conjoint à la diffusion du film Douce France (ADEME soutient déjà) qui traite de désartificialisation et lutte contre l'artificialisation des sols <https://doucefrance-lefilm.fr/>.

Pilotes : Valérie Martin (DICOM/ADEME) et Thomas Delage (OFB/DGD-MS/DAC/service de la mobilisation citoyenne)